

Commune de Mauriac (Cantal)

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 octobre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du douze octobre deux mil dix-huit, sous la présidence de Monsieur Gérard LEYMONIE, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 12 octobre 2018

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents :

Gérard LEYMONIE
Marie-Louise CHAMBRE
Emile LACOSTE
Monique LAFARGE
Maryse BONNET
Christian CHEMINADE
Odile PEYRIDIEUX
Alain FARON
Marie-Claude DONNADIEU
Jean-Pierre GARCELON
Karine FABRE
Pierre DUCROS
François RICHEZ
Simone BRIQUET
Lucien BALADUC
Claudine ROYER
Didier DELTHEIL
Anne-Marie ACEDO
Frédéric MIRANDA

Etaient représentés :

Jean-Paul JONCOUX ayant donné pouvoir à Alain FARON,
Philippe SOIRAT ayant donné pouvoir à Emile LACOSTE,
Danielle VERNIER-ISNARD ayant donné pouvoir à Gérard LEYMONIE,
Adeline COUNIL ayant donné pouvoir à Monique LAFARGE,
Marie-Thérèse GAYDIER ayant donné pouvoir à Marie-Louise CHAMBRE,
Marie-Thérèse PRAT-BALMISSE ayant donné pouvoir à Claudine ROYER.

Etaient excusés :

Gildas JUILLARD,
Michèle ESCARBASSIERE.

A été désigné en qualité de Secrétaire de séance : Pierre DUCROS

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 juillet 2018**

Le procès-verbal de la séance du 09 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

Exercice de la délégation de pouvoirs au Maire

Exercice de la délégation de pouvoirs au Maire conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT

**I Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
dans les ventes suivantes (15 ventes)**

**II Signature d'un avenant au marché de travaux du lot 9, tranche conditionnelle pour la
rénovation d'un bloc sanitaire au camping du Val Saint Jean**

Décision du 12 juillet 2018 de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux du **lot 9, tranche conditionnelle** avec la SA MAGRIT, 19200 Ussel, pour un montant total de travaux de **2 692,80 € HT** soit **3 231,36 € TTC**, portant le montant du marché à **73 592,32 € HT** soit **88 310,78 € TTC**

**III Signature d'une convention de mise à disposition de matériel avec l'association Golf
Mauriac Val Saint Jean**

Décision du 09 août 2018 de signer avec l'association Golf Mauriac Val Saint Jean, une convention de mise à disposition pour une durée de cinq ans d'un tracteur acheté neuf pour une valeur de 21 600 € TTC. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement par l'association d'une contrepartie financière de 5 000 €.

**IV Signature du renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux sis
avenue Fernand Talandier au Centre Médico Psychologique du Centre Hospitalier
d'Aurillac**

Décision du 17 août 2018 de signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux sis avenue Fernand Talandier avec le Centre Médico Psychologique du Centre Hospitalier d'Aurillac pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans avec une prise d'effet au 1^{er} septembre 2018 et moyennant un loyer annuel de :

15 593 € HT pour la partie bureaux soumise à la TVA au taux de 20 %,
8 213 €, pour la partie habitation non soumise à TVA

V Signature de l'avenant 1 au marché relatif à l'étude d'aménagement de la place de la La Poste et de ses abords, de la rue du 11 novembre et de la rue du 8 mai

Décision du 1^{er} octobre 2018 de signer l'avenant n° 1 au marché relatif à l'étude d'aménagement de la place de la Poste et de ses abords, de la rue du 11 novembre et de la rue du 8 mai avec REALITES Bureau d'études 42 300 Roanne, pour un montant total d'honoraires de **6 732,50 € HT** soit **8 079,00 € TTC**, portant le montant du marché à **22 982,50 € HT** soit **27 579,00 € TTC**

2018-10-19 / 1	Revitalisation du centre bourg : demande de subvention auprès du GAL Volcans d'Auvergne au titre du programme LEADER 2014-2020
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire expose que l'étude de revitalisation du centre bourg a établi un plan d'actions réparties en axes thématiques.

La commune lauréate de l'appel à projet « attractivité des centres-bourgs dans le Massif Central » souhaite la création d'un parcours innovant de découverte du patrimoine de Mauriac avec la réalité virtuelle.

Considérant la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Groupement d'Action Locale Volcans d'Auvergne au titre du programme LEADER 2014-2020.

Considérant que le montant des dépenses éligibles est de 41 542 € HT pour un montant total de dépenses de 54 042 € HT (le coût de la maintenance d'un montant de 12 500 € HT sur cinq ans n'étant pas éligible)

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de création d'un parcours de découverte du patrimoine de Mauriac avec la réalité virtuelle,

APPROUVE le budget prévisionnel du projet à hauteur de 54 042 € HT,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Financement	Montant HT
Montant de l'aide FEADER (LEADER) sollicitée	33 233,60 €
Autofinancement commune	20 808,40 €
TOTAL	54 042,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la participation financière du Groupement d'Action Locale des Volcans d'Auvergne, au titre du FEADER, dans le cadre du programme européen LEADER 2014-2020, à hauteur de 33 233,60 € sur la base d'une assiette de dépenses éligibles de 41 542 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction de la demande de subvention.

	Revitalisation du centre bourg : convention de partenariat entre la commune et la Maison Familiale Rurale
2018-10-19 / 2	

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du programme de revitalisation du centre bourg, la commune de Mauriac a souhaité associer la Maison Familiale Rurale dans l'étude de faisabilité des jardins familiaux, partagés et thérapeutiques du Pont Vert (action 4 de la convention FNADT),

Considérant qu'en contrepartie de la participation de la Maison Familiale Rurale à l'élaboration de cette étude par ailleurs confiée par la commune à un bureau d'études, la commune de Mauriac apporte son soutien financier à l'établissement d'enseignement à travers l'attribution d'une subvention de 2 000 €.

Le Conseil Municipal,
Vu le projet de convention,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de Mauriac et la Maison Familiale Rurale dans les termes et conditions du projet annexé à la présente.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente.

	Centre Aqualudique : versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de Mauriac
2018-10-19 / 3	

Monsieur le Maire expose que le versement d'une subvention par une commune à la communauté de communes dont elle est membre, constitue une exception aux principes de spécialité fonctionnelle et d'exclusivité régissant l'intercommunalité.

Cependant l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales, permet de faire exception à ces principes à trois conditions :

- Délibération concordante des deux collectivités,
- Le fonds de concours doit financer un équipement qu'il s'agisse de dépenses d'investissement ou de fonctionnement,
- Le bénéficiaire du fonds doit assurer une part du financement au moins égale au montant du fonds alloué.

Considérant que l'obligation d'ouverture de la piscine du Val Saint Jean (classement du camping) crée une concurrence avec le centre aquatique communautaire.

Considérant que la mutualisation en fonctionnement avec le centre aquatique a permis de générer des économies importantes pour la piscine du Val Saint Jean

Considérant que le centre aquatique génère des économies pour la commune en lui évitant l'ouverture du Val Saint Jean en juin et septembre.

Monsieur le Maire propose de reverser le montant des entrées publiques payantes du centre aqua récréatif du Val Saint Jean ouvert en juillet et août 2018 soit **20 050,60 €**.

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Mauriac n'a pas sollicité d'autres financements en fonctionnement et que la part de cette dernière reste ainsi très largement supérieure au fonds de concours octroyé.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'article L 5214-16 du code général des collectivités locales,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE D'ALLOUER à la Communauté de Communes du Pays de Mauriac un fonds de concours d'un montant de **20 050,60 €** destiné au financement du fonctionnement du Centre Aquatique communautaire.

DIT que le versement du fonds de concours est soumis à une délibération concordante de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac.

2018-10-19 / 4	Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : convention relative à la disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la loi du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de Sapeurs-Pompiers l'employeur peut conclure avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours une convention afin de préciser les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour la formation des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Considérant que cette convention veille notamment à s'assurer de la compatibilité de cette disponibilité avec les nécessités du fonctionnement du service public.

Considérant la nécessité d'assurer une couverture opérationnelle sur l'ensemble de la journée en rendant disponibles deux agents municipaux ayant la qualité de Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n°96-370 du 3 mai 1996,

Vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013,

Vu le projet de convention,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la signature d'une convention relative à la disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires, agents territoriaux, avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Cantal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention entre la commune de Mauriac et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Cantal dans les termes et conditions du projet annexé à la présente.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente.

	Mutualisation des personnels : convention de mise à disposition de
2018-10-19 / 5	personnel de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac à la
	Commune

Monsieur le Maire expose que pour assurer la gestion et l'encadrement du service des sports dont les agents titulaires se trouvent en situation administrative de disponibilité, la commune de Mauriac a sollicité la Communauté de Communes du Pays de Mauriac pour la mise à disposition d'un agent.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Vu le projet de convention de mise à disposition,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac à la Commune de Mauriac, telle que jointe en annexe à la présente.

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente.

	Renouvellement du bail de la ferme de Saint Jean
2018-10-19 / 6	

Monsieur le Maire expose que le bail de la ferme de Saint Jean est arrivé à expiration et qu'il convient de ce fait d'envisager son renouvellement pour une nouvelle période de 9 ans.

Monsieur le Maire propose de le renouveler au profit de Monsieur et Madame CONSTANT les fermiers titulaires du dernier bail.

Le Conseil Municipal,
Vu le projet de bail,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de renouveler le bail de la ferme de Saint Jean jusqu' au 26 mars 2027, au profit de Monsieur et Madame Jean Pierre CONSTANT pour un loyer annuel de 4 430 €, payable en trois termes échéant les 1^{er} janvier, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre de chaque année.

Ce fermage sera ensuite actualisé chaque année sur la base de l'indice national des fermages, publié au Journal Officiel (valeur 2017 arrêté du 19 juillet 2017, indice 106,28)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail correspondant tel que joint en annexe à la présente et à effectuer toutes démarches et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2018-10-19 / 7	Budget Général de la commune : décision modificative n° 1

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré, avec 5 abstentions (Claudine ROYER, Didier DELTHEIL, Anne-Marie ACEDO, Frédéric MIRANDA et Marie-Thérèse PRAT-BALMISSE) et 20 voix pour,

DECIDE de procéder aux inscriptions budgétaires suivantes sur le budget 2018 de la commune

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	13 557.90 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	13 557.90 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-01 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	11 834.04 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-20 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	401.86 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-810 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	1 322.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	13 557.90 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	13 557.90 €	13 557.90 €	0.00 €	0.00 €

 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	13 557.90 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	13 557.90 €	0.00 €
R-28031-01 : Amortissements des frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 834.04 €
R-28128-01 : Autres agencements et aménagements de terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €	401.86 €
R-28182-01 : Matériel de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 322.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 557.90 €
D-2151-01 : Réseaux de voirie	0.00 €	4 720.41 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-01 : Installations de voirie	0.00 €	93 895.02 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-01 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	43 133.62 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-48-810 : Travaux d'Electrification	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-454202-01 : Procédure péril imminent Immeuble 6 rue Pape Gerbert - Indivisio	0.00 €	683.22 €	0.00 €	0.00 €
D-454203-01 : Procédure péril imminent bâtiment GRIFFOL	0.00 €	691.12 €	0.00 €	0.00 €
R-13258-48-810 : Travaux d'Electrification	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
R-2181-01 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	141 749.05 €
R-454102-01 : Procédure péril imminent Immeuble 6 rue Pape Gerbert - Indivisio	0.00 €	0.00 €	0.00 €	683.22 €
R-454103-01 : Procédure péril imminent bâtiment GRIFFOL	0.00 €	0.00 €	0.00 €	691.12 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	148 123.39 €	0.00 €	148 123.39 €
D-2031-65-020 : Etudes	0.00 €	74 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2033-65-020 : Etudes	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-64-020 : Acquisitions diverses	0.00 €	44 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	119 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111-64-01 : Acquisitions diverses	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21571-64-810 : Acquisitions diverses	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-64-020 : Acquisitions diverses	0.00 €	5 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	30 500.00 €	0.00 €	0.00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2313-45-810 : Trav.divers bâtiments communaux	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-47-810 : Travaux divers de voirie	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-454102-810 : Procédure péril imminent Immeuble 6 rue Pape Gerbert - Indivisio	0.00 €	4 704.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 454102 : Procédure péril imminent Immeuble 6 rue Pape Gerbert - Indivisio	0.00 €	4 704.00 €	0.00 €	0.00 €
R-454202-810 : Procédure péril imminent Immeuble 6 rue Pape Gerbert - Indivisio	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 704.00 €
TOTAL R 454202 : Procédure péril imminent Immeuble 6 rue Pape Gerbert - Indivisio	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 704.00 €
Total INVESTISSEMENT	150 000.00 €	302 827.39 €	13 557.90 €	166 385.29 €
Total Général		152 827.39 €		152 827.39 €

2018-10-19 / 8	Pôle Petite Enfance : récupération d'une retenue de garantie

Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion de la construction du Pôle Petite Enfance, le marché du lot 10 (carrelage, faïence) a été attribué à l'entreprise Peixoto, 19200 Saint Angel en mars 2009.

Considérant que la trésorerie avait procédé à une retenue de garantie sur ce marché.

Considérant l'impossibilité pour la Trésorerie de procéder au remboursement de cette retenue de garantie, l'entreprise ayant fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire.

Monsieur le Maire propose donc de prendre acte de l'impossibilité de rembourser cette retenue de garantie d'un montant de 4 386,46 €, qui sera reprise en recettes exceptionnelles de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de l'impossibilité de rembourser une retenue de garantie d'un montant de 4 386,46 € à l'entreprise PEIXOTO 19200 Saint Angel qui a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire.

DECIDE d'inscrire le montant de 4 386,46 € en recettes exceptionnelles sur le budget de fonctionnement.

2018-10-19 / 9	Subventions de fonctionnement 2018

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de compléter les subventions de fonctionnement allouées aux associations au titre de l'année 2018.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'allouer des subventions de fonctionnement comme suit :

Bénéficiaires	Propositions 2018
Association à caractère sportif	10 650,00
Ass° Olympique collège Notre Dame des Miracles	550,00
Golf Val Saint Jean	2 000,00
Racing Club Mauriacois	5 500,00
Rando Trail Mauriac	1 000,00
Pétanque Mauriacoise	1 600,00
Association à but social	3 900,00
Ass° des Amis des Traumatisés de la voix du Cantal	100,00
ADAPEI de Mauriac	3 500,00
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Mauriac	300,00
Association à caractère éducatif	2 950,00
Coopérative de l'Ecole Primaire Jules ferry	(coopérative) 380,00
	(déclouisonnement) 310,00
	(RASED) 1 000,00
	(CLIS) 760,00
	(BCD) 150,00
Coopérative de l'Ecole Maternelle Jules Ferry	350,00
Association à but agricole	1 500,00
Comice Agricole de Mauriacc	1 500,00

Total Général	19 000,00
----------------------	------------------

2018-10-19 / 10	Subventions exceptionnelles 2018
------------------------	-----------------------------------------

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de compléter les subventions exceptionnelles allouées aux associations au titre de l'année 2018.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'allouer des subventions exceptionnelles comme suit :

Bénéficiaires	Propositions 2018
Association à but sportif	6 500,00
Racing Club Mauriacois (Ecole de Rugby, équipe féminine)	6 000,00
Rando Trail Mauriac (Randoudou du 24/11/18)	500,00
Association à but éducatif	5 670,00
OGEC Ecole Notre Dame primaire et maternelle (classe découverte du 23 au 27 avril 2018)	2 970,00
OGEC Ecole Notre Dame primaire et maternelle (sorties scolaires fin d'année pour 3 classes)	500,00
Coopérative scolaire Ecole Jules Ferry (sorties scolaires 2017-2018)	2 200,00
Total Général	12 170,00

La séance est levée à 22 H 00.